

Carrefour
banque et
assurance

**Du lundi 25 août
au mercredi 31 décembre 2025**

LORS DE LA **JOURNÉE PASS**
AVEC LA CARTE DE CRÉDIT PASS⁽¹⁾ MASTERCARD[®]

**3€ TOUS LES
60€ D'ACHATS,⁽²⁾**

REVERSÉS SUR LA CAGNOTTE 

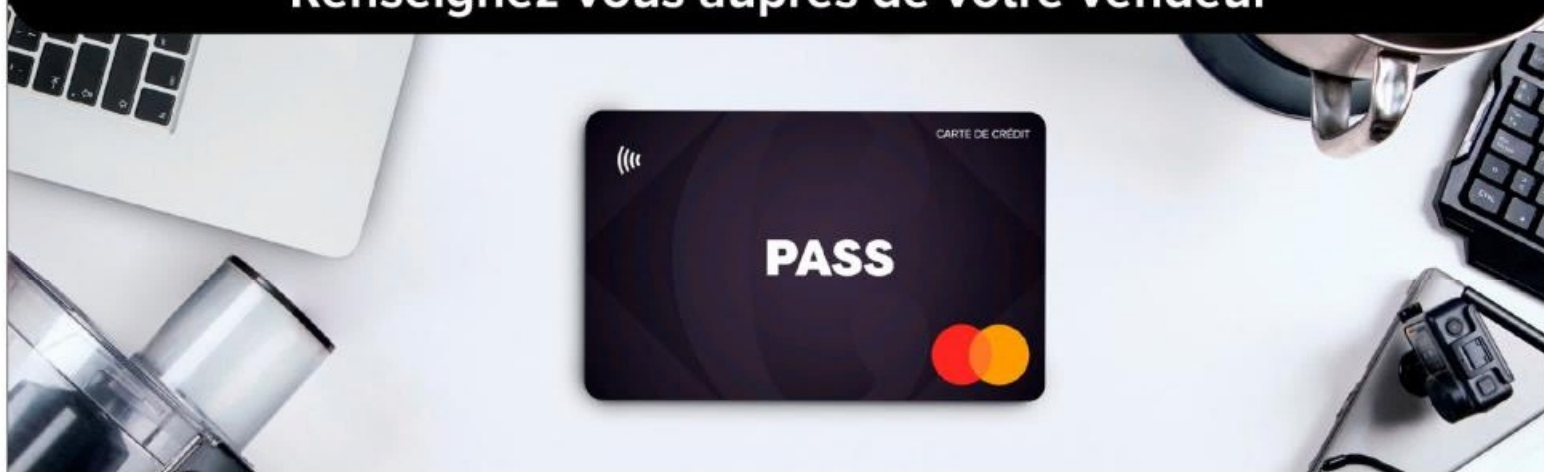
**Sur les produits
électroménagers et multimédia**

Petit et gros électroménager, TV, son, informatique, téléphonie et accessoires.
(hors produits de marques Carrefour, hors console et jeux vidéo)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

INFO CARTES Achats ou retraits au choix : • comptant • crédit renouvelable

Renseignez-vous auprès de votre vendeur



(1) La carte de crédit PASS implique la souscription d'un crédit renouvelable. Paiement au comptant et/ou à crédit (au TAEG révisable en vigueur au moment de son utilisation) lors de l'achat. Délai légal de rétractation de 14 jours. Carte réservée aux particuliers majeurs sous réserve d'étude et d'acceptation par Carrefour Banque, RCS EVRY n°313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr). Voir conditions tarifaires en vigueur sur carrefour-banque.fr. (2) Offre réservée aux porteurs d'une carte fidélité Club Carrefour. Valable du 25/08/2025 au 31/12/2025 en Hypermarché Carrefour (sauf ceux de La Ville-du-Bois et Limoges Boisseuil), une fois par foyer, chaque semaine, la Journée PASS du magasin choisie. En réglant au comptant ou à crédit renouvelable, avec sa Carte PASS rattachée au compte Club, et pour tout achat d'un ou plusieurs produit(s) du rayon électroménager/multimédia (petit et gros électroménager, TV, son, informatique, téléphonie et accessoires - Hors consoles et jeux vidéos), 3€ par tranche de 60€ d'achats seront crédités sur la cagnotte Club de l'adhérent, le lendemain de l'achat. Offre non cumulable avec les 15% cagnottables sur les produits Carrefour lors de la Journée PASS, et l'offre sur ce rayon pour une 1re utilisation de la Carte PASS.

Les informations liées au statut d'intermédiaire en opérations de banque sont indiquées aux Services Financiers Carrefour ou à défaut à l'accueil de votre Hypermarché.

Crédit photo : iStock. Image retouchée.



Le contrat d'assurance collective de dommages « Garanties Vélo et Mobilité Urbaine » est souscrit par Carrefour Hypermarchés auprès de CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€-RCS Evry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 EVRY-COURCOURONNES.



en page 21 du catalogue.